

Compte rendu de séance

Séance du 7 Mars 2014

L' an 2014 et le 7 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de HARDOUIN Gilbert Maire

Présents : Mmes : JOUIS Josiane, NAULET Evelyne, PILLET Patricia, MM : HARDOUIN Gilbert, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, RÉBILLARD Etienne, TERASAS Francis, TRIOLLET Jean-Claude

Excusés: M. ROUSTEAU Jean-Marie (pouvoir à M. TERASAS), M. AMY Guy (pouvoir à M. NEAU-PAYE)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 27/03/2014

Date d'affichage : 27/03/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 13/03/2014

et publication ou notification du : 14/03/2014

A été nommé(e) secrétaire : Mme NAULET Evelyne

Objet(s) des délibérations

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension d'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) Réf: 157.14.01 - 2014/14

Vote du budget primitif 2014 de la Commune - 2014/15

Vote du budget primitif 2014 du Lotissement Square des Chants d'Oiseaux - 2014/16

Vote du budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale - 2014/17

Délibération pour la réalisation de l'archivage des documents communaux. - 2014/18

Vote du compte administratif du Lotissement des Chants d'oiseaux et affectations des résultats après rectificatif de la trésorerie - 2014/19

Vote du compte de gestion du CCAS. - 2014/20

Vote des quatre taxes 2014 - 2014/21

Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension d'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités) Réf: 157.14.01- réf : 2014/14

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place de fonds de concours,

Article 1 - La Commune de LE GUÉDENIAU par délibération du conseil municipal en date du 7 février 2014

DÉCIDE de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante:

- extension de l'éclairage public (hors secteurs d'habitations et d'activités), Chemin de l'Oisellerie et Square des Chants d'Oiseaux;

- montant de la dépense: 17 985,81 € H.T.

- taux du fonds de concours: 75%

- montant du fonds de concours à verser au SIEML: 13 489,36 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML, le 12 octobre 2011.

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 -

Le Maire de la commune de LE GUÉDENIAU,
Le Comptable de la commune de LE GUÉDENIAU,
Le Président du SIEML,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2014 de la Commune - réf : 2014/15

Après s'être fait présenté le budget primitif 2014 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2014 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 307 671,05 € après affectations de résultats 2013.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 104 075, 18 € après affectations des résultats 2013.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2014 du Lotissement Square des Chants d'Oiseaux - réf : 2014/16

Après s'être fait présenté le budget primitif 2014 du Lotissement Square des Chants d'Oiseaux, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2014 pour le lotissement Square des Chants d'Oiseaux.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 295 529,76 € après affectations de résultats 2013.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 175 500 € après affectations des résultats 2013.

Aucun (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale - réf : 2014/17

Après s'être fait présenté le budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2014 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 106,58 € après affectations de résultats 2013.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour la réalisation de l'archivage des documents communaux. réf : 2014/18

M. le Maire demande au conseil municipal la possibilité de faire réaliser l'archivage des documents communaux à partir du mois de septembre 2014 et l'inscription au budget primitif de la somme de 6 000 € pour la rémunération de l'archiviste.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE de repousser l'archivage à l'an prochain.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif du Lotissement des Chants d'oiseaux et affectations des résultats après rectificatif de la trésorerie - réf : 2014/19

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents, en l'absence du maire, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. TERASAS.

Report de l'Excédent de fonctionnement 2012 : 121 029,76 €

Excédent de fonctionnement 2013 : 0 €

Soit au total : 121 029,76 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2014 au compte 002 de : 121 029,76 €

Report Déficit d'investissement 2012 : 16 639.69 €

Déficit d'investissement 2013 : 103 823.44 €

Soit au total de : 120 463.13 €

Report déficit d'investissement sur 2014 au compte 001 : 120 463.13 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion du CCAS - réf : 2014/20

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des quatre taxes 2014 - réf : 2014/21

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur les taxes communales pour l'année 2014. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget étant de 140 797 €uros.

Les taux restent inchangés, soit :

- Taxe habitation : 21,14 %

- Taxe sur le foncier bâti : 18,68 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 32,21 %

- CFE : 15,35 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Permanences Elections Municipales des 23 et 30 Mars 2014:

8 h / 10 h 30 : M. Terasas Francis - M. Rébillard Étienne - M. Rousteau Jacques

10 h 30 / 13 h : Mme Naulet Evelyne - M. Neau-Paye Mickaël - M. Triollet Jean-Claude

13 h / 15 h 30 : Mme Jouis Josiane - M. Rousteau Jean-Marie - M. Amy Guy

15 h 30 / 18 h : Mme Pilllet Patricia - M. Ouvrard Vincent - M. Hardouin Gilbert

Séance levée à : 22:00

En mairie, le 12/03/2014

Le Maire

Gilbert HARDOUIN

